

# Commune de PUJOLS

## Procès-verbal de la séance du

### Conseil Municipal du 04 avril 2017

**Le 04 avril 2017 à 19 heures**, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

**Date de convocation du conseil municipal** : 28 mars 2017.

**Présents** : M. Yvon VENTADOUX, Mme Marie-Christine MOURGUES, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Denis SAVY, M. Christophe MAITRE, Mme Pascale LAMOINE, M. André GARRIGUES, M. Laurent PUYHARDY, Mme Monique MAGANA, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Cécile BONZON, M. Bernard DELPECH, Mme Anne BINET-CHANTELOUP, M. Hervé DEFOORT, M. Philippe BOURNAZEL, M. Gérard AUGROS, M. Francis SCHOTT, Mme Charlyse DIONNEAU, Mme Claudie CERDA-RIVIERE,

**Procurations** : M. Daniel BARRAU à M. Laurent PUYHARDY, Mme Sylvie PERAT à Mme Cécile BONZON, M. Claude GUERIN à M. Christophe MAITRE, Mme Marlène FELIPE à M. Yvon VENTADOUX, Mme Annie LOTH à Mme Charlyse DIONNEAU, M. Jean-Luc GALINOU à M. Gérard AUGROS, M. Jean-Philippe MARÉCHAL à M. Francis SCHOTT.

**Absente excusée** : Mme Olga FEIJOO.

**Secrétaire de séance** : Mme Pascale LAMOINE.

#### Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la précédente réunion du 08 mars 2017.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour la délibération « Dénomination du boulodrome ».**

\*\*\*\*\*

#### Ordre du Jour :

- Budget communal : Approbation du Compte de gestion 2016
- Budget communal : Vote du Compte Administratif 2016
- Budget communal : Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Fixation des taux d'imposition 2017
- Cotisations et subventions de fonctionnement aux associations
- Budget Primitif 2017
- Groupe scolaire : Chaudière bois – Lancement du marché de travaux
- Plan de Prévention des Risques Naturels – Retrait/gonflement des sols argileux
- Indemnités de fonction des Elus suite à la modification du tableau du Conseil
- Dénomination du boulodrome
- Questions diverses.

**Délibération n° CM.2017/15**

#### **Budget communal : Approbation du Compte de Gestion 2016**

*Rapporteur : M. Denis SAVY*

Par 22 voix pour, 4 contre (M. SCHOTT, Mme DIONNEAU, + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT), le compte de gestion, qui retrace l'intégralité des opérations de dépenses et de recettes effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 par les services de la trésorerie, est validé par l'assemblée.

Deux demandes de Madame CERDA RIVIERE portent l'une sur le montant dédié au compte « fêtes et cérémonies », l'autre sur le caractère obligatoire du montant inscrit au chapitre 014 (atténuations de produits), chapitre qui concerne les dépenses liées au transfert des compétences à la CAGV.

## Délibération n° CM.2017/16

### **Budget communal : Vote du Compte Administratif 2016**

*Rapporteur : M. Denis SAVY*

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 définit les résultats suivants :

#### **Section d'Investissement**

##### **DÉPENSES**

Prévu :	980 287,00 €
Réalisé :	387 698,33 €
Reste à réaliser :	78 212,10 €

##### **RECETTES**

Prévu :	980 287,00 €
Réalisé :	613 349,33 €
Reste à réaliser :	89 357,98 €

#### **Section de Fonctionnement**

##### **DÉPENSES**

Prévu :	3 049 505,00 €
Réalisé :	2 467 950,42 €
Reste à réaliser :	0,00 €

##### **RECETTES**

Prévu :	3 049 505,00 €
Réalisé :	3 253 266,11 €
Reste à réaliser :	0,00 €

#### **Le Résultat de clôture se présente donc ainsi :**

Investissement :	225 651,00 €
Fonctionnement :	785 315,69 €
Résultat global :	1 010 966,69 €

Monsieur le Maire sort de la séance pour le vote. Le Conseil municipal, par 18 voix pour, 6 contre (*M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU, + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT*), 1 abstention (*Mme CERDA-RIVIERE*), approuve le Compte Administratif communal de l'exercice 2016.

## Délibération n° CM.2017/17

### Budget communal : Affectation du résultat de l'exercice 2016

Rapporteur : M. Denis SAVY

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (*compte 002*) 785 315,69 €
- résultat d'investissement (excédent) reporté (*compte 001*) 225 651,00 €

L'assemblée approuve par *19 voix pour, 7 abstentions (M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU, Mme CERDA-RIVIERE + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT)* le report proposé.

## Délibération n° CM.2017/18

### Fixation des taux d'imposition 2017

Rapporteurs : M. le Maire et M. Denis SAVY

Les taux d'imposition 2016 sont rappelés :

- Taxe d'habitation 11,10%
- Taxe foncière bâti 17,20 %
- Taxe foncière non bâti 64,93 %

Conformément au choix effectué en commission des finances, Monsieur Savy propose de fixer les nouveaux taux d'imposition 2017 comme suit :

	Calcul estimé pour 2017		
	Bases	Taux Com.	Montant
Taxe d'Habitation	5 218 000	12,10%	631 378,00 €
Taxe Foncière (Bâti)	3 405 000	18,20%	619 710,00 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	87 300	59,93%	52 319,00 €
		Total	1 303 407,00 €

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la fixation des taux prévoit de compenser partiellement la baisse de la dotation d'État (DGF). En effet, un diaporama commenté par le Maire, montre la chute brutale et non prévisible de cette DGF à partir de 2013 (moins 124 541 € en 2017). Cette compensation représentera 66% de la perte en 2017 (57% en 2018).

L'augmentation d'un point proposée pour les deux taxes d'habitation et foncière bâtie survient après 12 ans de pause. Elle reste inférieure aux augmentations réalisées entre 2002 et 2005 et s'accompagne d'une nouvelle baisse de la taxe foncière non bâtie, afin de poursuivre le soutien de la municipalité aux agriculteurs Pujolais.

En 2016, le prélèvement des taxes par habitant s'élevait à 338 € à Pujols contre 515 € en moyenne pour les communes comparables du département et 626 € au niveau national. Malgré l'augmentation proposée cette année, la fiscalité locale sur Pujols restera encore inférieure non seulement à la moyenne de sa strate nationale, mais aussi à celle des communes voisines.

Mme CERDA-RIVIERE informe l'assemblée qu'une pétition contre cette évolution des taxes vient d'être déposée à la Mairie.

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, 7 contre (*M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU, Mme CERDA-RIVIERE + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT*), valide les taux proposés.

## Délibération n° CM.2017/19

### Cotisations - subventions de fonctionnement aux associations

*Rapporteur : M. Denis SAVY*

Suite à l'avis favorable de la commission des finances, le Conseil municipal, par 16 voix pour, 6 abstentions (*M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT*), accepte les propositions récapitulées dans la liste ci-après :

*(En leur qualité de président, ou proche d'un membre d'une association pujolaise, Mme Cécile BONZON, M. André GARRIGUES, M. Daniel BARRAU ne participent pas au vote.)*

<b>ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS</b>	<b>2017</b>
ASS STE DE CHASSE DE PUJOLS	500,00 €
ASS STE DE CHASSE DE PUJOLS subvention exceptionnelle (cages à nuisibles)	350,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET	250,00 €
CONSEIL LOCAL FCPE VILLENEUVE	250,00 €
COOP SCOL MATERN PETIT-TOUR	1 000,00 €
F.N.A.C.A. DE VILLENEUVE/LOT	150,00 €
MVCG MIDI-PYRENEES	150,00 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500,00 €
ASA DE VILLENEUVE SUD	300,00 €
ASS MODELISME FERROVIERE PUJOLAIS ET VILLENEUVOIS	350,00 €
ASS P'ARTAGE PUJOLAIS	450,00 €
ASS. DES 4 CANTONS-RADIO 4	450,00 €
COMITE DES FETES DE PUJOLS / COULEURS DU MONDE	3 800,00 €
CULTURA ITALIANA	400,00 €
LES AMIS DE PUJOLS	800,00 €
PUJOLS INITIATIVES	800,00 €
PIXELS PHOTOS	650,00 €
AMIS DU JOUET RUSTIQUE	280,00 €
LES AINES DU MONT PUJOLS	600,00 €
UNA PUJOLS	8 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LOT-ET-G	400,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	500,00 €
MAISON DES FEMMES	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE 47	500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	500,00 €
SOLIDARITE MISSIONNAIRE	150,00 €
SOS SURENDETTEMENT	900,00 €
VMEH	200,00 €
LA CONFRERIE DES METIERS D'ART	800,00 €

<b>ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS</b>	<b>2017</b>
ASS PUJOLS FORME ET LOISIRS	150,00 €
ASS BASKET CLUB PUJOLAIS	4 000,00 €
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	450,00 €
ASS. PUJOLS XIII	1 200,00 €
ASS. VOLLEY LOISIRS	350,00 €
ASS.SPORT.CLUB PUJOLAIS TENNIS	800,00 €
BOULE PUJOLAISE	500,00 €
BUDO SYSTEME DEFENSE 47	250,00 €
GROUPE CYCLO PUJOLAIS	650,00 €
HARMONIE ET BIEN ETRE	450,00 €
LES PLONGEURS DE LA VALLEE DU LOT	150,00 €
PUJOLS RANDO NATURE 47	1 500,00 €
TAEKWONDO PUJOLAIS	500,00 €
PUJOLS SPORT SENIOR SANTE	700,00 €
UNION CYCLO SPORT PUJOLS	800,00 €
UNION SPORTIVE PUJOLS XIII	2 500,00 €
4L TROPHY	250,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS (hors centre de loisirs)</b>	<b>41 180,00 €</b>

<b>ORGANISMES : COTISATIONS</b>	<b>2017</b>
AMICALE DES MAIRES	908,00 €
CAUE 47	300,00 €
LES CHEMINS DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	250,00 €
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	6 600,00 €
<b>TOTAL COTISATIONS</b>	<b>8 058,00 €</b>

Il est rappelé que la subvention pour les courses cyclistes du lundi de Pâques 2017 a été votée en 2016.

## Délibération n° CM.2017/20

### Budget Primitif 2017

*Rapporteur : M. Denis SAVY*

Le Budget Primitif de l'exercice 2017 se présente ainsi :

- Section d'investissement : 1 315 628 €
- Section de fonctionnement : 3 212 979 €

Les lignes directrices qui ont présidé à l'établissement de ce budget sont précisées : maîtrise des dépenses de charges courantes, augmentation incontournable des dépenses de personnel (« gvt » : glissement vieillesse technicité, revalorisation du point d'indice...), intégration du PPI (programme pluriannuel d'investissement) présenté lors du débat d'orientations budgétaires, transfert de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de 605 848,40 €.

Il est spécifié que les autorisations de programme n'ont pu être envoyées concomitamment au rapport. Elles sont modifiées en fonction des opérations passées et en cours, en fonction également du programme pluriannuel d'investissement :

#### -"AP MARPA 2015-2019"

Cette autorisation de programme est prolongée de deux années. Son montant est désormais de 351 603,95 €. Le montage juridique prévu, qui prendra la forme d'une concession de travaux, exclut par sa définition même de l'enveloppe financière la partie dédiée à la construction, celle-ci étant portée par le bailleur.

#### - « AP ACCESSIBILITE 2015-2021 » :

Cette autorisation de programme a un chiffrage et une chronologie inchangés. Son montant est pour rappel de 482 400 €.

#### - « AP EGLISE STE FOY 2015-2019 »

Cette autorisation est prolongée de deux années. Son montant est désormais de 482 802, 84 €.

- « AP ESPLANADE DE GUYENNE 2015-2018 » : cette autorisation est également modifiée, elle est d'un montant de 396 260 €. Sa chronologie est inchangée.

M. SCHOTT s'étonne de ne pas voir apparaître dans ce budget 2017 la somme correspondant à la vente de terrain pour la MARPA. Avec Mme DIONNEAU, il demande aussi plus de précisions sur le montage financier de ce projet. Mme CERDA-RIVIERE s'inquiète quant à elle de savoir si le personnel sera à charge de la collectivité.

Le Maire répond que par prudence, aucune recette liée à la vente de terrain n'a été inscrite au budget. Il confirme cependant l'intention de la municipalité de vendre les terrains de Malbentre et de la Lacassagne. Il

rappelle ensuite le montage prévisionnel de ce projet : les résidents payeront à la municipalité les dépenses liées au fonctionnement (dont celles de personnel) et au loyer ; la Mairie reversera le loyer au bailleur qui aura construit le bâtiment et choisi un marché de type « concession de travaux ». A noter que depuis fin 2015, le bail emphytéotique n'est plus possible pour ces opérations.

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, 7 contre (*M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU, Mme CERDA-RIVIERE + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT*) approuve le budget primitif 2017.

#### **Délibération n° CM.2017/21**

##### **Groupe scolaire – Chaudière bois – Lancement du marché de travaux**

*Rapporteur : M. Denis SAVY*

Le Conseil municipal, par 21 voix pour, 5 abstentions (*M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU + procurations de M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT*), autorise le Maire à lancer le marché à procédure adaptée pour les travaux de la chaudière bois, sur la base des critères de pondération 50% valeur technique, 50% prix.

#### **Délibération n° CM.2017/22**

##### **Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait/gonflement des sols argileux**

*PPR Retrait –gonflement des argiles dans le Lot et Garonne- Consultation dans le cadre de l'article R562-7 du Code de l'Environnement*

*Rapporteur : le Maire*

La révision du Plan de Prévention des Risques (PPR) retrait-gonflement des argiles de la Commune de Pujols a été prescrite par arrêté préfectoral n°2015075-0001 en date du 16 mars 2015 et mise à disposition de l'assemblée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner à cette révision un avis favorable.

#### **Délibération n° CM.2017/23**

##### **Indemnités de fonction des Elus suite à la modification du tableau du Conseil**

*Rapporteur : le Maire*

Lors de sa séance du 08 mars 2017, le Conseil municipal a acté les démissions de Madame Olga FEIJOO et Monsieur Laurent PUYHARDY et élu Madame Pascale LAMOINE, sixième Adjointe.

Par 20 voix pour, 6 abstentions (*M. AUGROS, M. SCHOTT, Mme DIONNEAU, + procurations de Mme LOTH à Mme DIONNEAU, M. GALINOU à M. AUGROS, M. MARÉCHAL à M. SCHOTT*), il est décidé de fixer l'indemnité de Madame Pascale LAMOINE au même niveau que celle des autres adjoints (836,32 €).

**Dénomination du boulodrome "Pierre GERONAZZO"**

Rapporteur : M. Christophe MAITRE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales disposant que la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante, et sur demande de l'association de pétanque "La Boule Pujolaise", le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner au boulodrome le nom de Monsieur Pierre GERONAZZO.

**Questions diverses**

**Informations données par le Maire :**

- Dates des prochains conseils municipaux :
  - mardi 16 mai 2017
  - mardi 27 juin 2017.
  
- Nouvelles dispositions pour le dépôt des demandes de Cartes Nationales d'Identité à partir du 14 mars 2017 auprès des mairies équipées de bornes biométriques.
  
- Sur demande du service assainissement de la CAGV, une enquête publique est en cours jusqu'au 05 mai 2017. Celle-ci porte sur la réalisation d'un plan d'épandage de compost provenant de stations d'épuration sur des parcelles agricoles.  
Le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie.

**M. MAITRE :**

- Course de Pâques le lundi 17 avril 2017.
  
- Inauguration du boulodrome le samedi 29 avril 2017 à 12 heures.
  
- Course contre la faim organisée par des élèves de la MFR au profit de l'association Action contre la faim, ce jeudi 6 avril 2017 à partir de 14 h 15 au stade de Pujols.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.**